

**Arrêté portant ouverture des registres d'inscription à la session 2025 du brevet
professionnel (BP) et du certificat de spécialisation (CS)
des académies de Créteil, Paris et Versailles**

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-119 et D. 337-154,

ARRÊTE

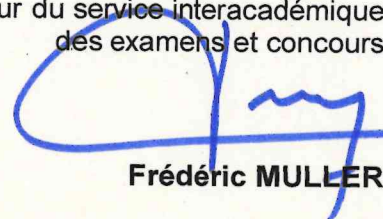
Article 1er. - Les registres d'inscription aux BP et CS session 2025 sont ouverts **du 04 novembre au 22 novembre 2024**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. - A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit retourner par voie postale sa confirmation d'inscription datée et signée **au plus tard le 29 novembre 2024 (cachet de la poste faisant foi)**.

Article 3. - La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 27 septembre 2024

Le directeur du service interacadémique
des examens et concours


Frédéric MULLER